



Concertation préalable

→ A partir du 15 janvier 2024

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Révision du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Métropole Européenne de Lille

Le public est informé que, par délibération n° 23 C 0407 du 15 décembre 2023, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a prescrit la révision de son Règlement Local de Publicité (RLP).

A ce titre, et conformément aux dispositions de l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation préalable débutera à compter du 15 janvier 2024.

Le dossier de concertation sera accessible en version papier au siège de la MEL (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Ce dossier sera également mis en ligne à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/rlp-mel>.

Le public pourra contribuer à cette concertation par les moyens suivants:

- Le registre numérique: <https://www.registre-numerique.fr/rlp-mel>;
- L'adresse mail: rlp-mel@mail.registre-numerique.fr;
- Un registre papier accessible à la MEL (2 Boulevard des Cités Unies à Lille) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Deux réunions publiques seront également organisées au siège de la MEL. Leurs dates seront communiquées ultérieurement.

